

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision, au sujet  
des jeunes gens de la commune d. *Trilbardou*

NUMÉROS du tirage.	NOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	
		FORMATION DU CONTINGENT.	EXONÉRA- TION.
9	<i>Deblaupuis</i>	<i>Propre au service</i>	1
10	<i>Bérès</i>	<i>id</i>	
17	<i>Marin</i>	<i>Libéré par son N°</i>	

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement et de remettre aux familles des intéressés les certificats d'exonération ci-joints.



Certifié conforme.

A *Mauvais* le 15 Juin 1867

Le Sous-Préfet,

*[Signature]*

Numéro }  
d'ordre : }

Classe de 1874.

**BULLETIN** transmis pour <sup>(1)</sup> assurer l'inscription, sur les tableaux de recensement de la commune de *Cuilbardou*, canton de *Clarefontaine*, département de *Seine-et-Marne*, du jeune homme ci-après désigné, né à *Signy, Lognon*, canton de *La Ferté-St-Jean*, département de *Seine-et-Marne*.

(1) Assurer  
ou  
constater (2).

Nom et prénoms du jeune homme..... *Charpentier François*  
Date de sa naissance..... *18 décembre 1853*  
Sa profession.....  
Lieu de sa résidence (commune: rue et numéro;  
canton et département)..... *Cuilbardou*  
Prénoms du père..... *Honoré Désiré*  
Sa profession..... *Charpentier*  
Nom et prénoms de la mère..... *Couture Rosalie*  
Domicile du père et de la mère (commune: rue et  
numéro; canton et département)..... *Inconnu*  
Domicile et indication du survivant en cas de  
décès de l'autre.....  
Nom et prénoms du tuteur, si le père et la mère  
sont décédés.....  
Sa profession.....  
Le lieu de son domicile (commune: rue et numéro;  
canton et département).....

Observations ou renseignements particuliers...

(2) Quand ce bulletin sert à constater l'inscription, remplir l'indication ci-après :

Inscrit sous le n° de la minute du tableau de recensement.

NOTA. Dans le cas où l'inscription ne peut avoir lieu, le présent est immédiatement renvoyé avec mention explicite des motifs qui s'y opposent et avec tous les renseignements propres à assurer cette inscription au véritable domicile du jeune homme.



Fait à

*Signy, Lognon*, le *9 Janvier 1875*.

LE MAIRE,

M. le Maire de

*Cuilbardou*, arrondissement de *Meaux*  
département de *Seine-et-Marne*

## Très important

En cas d'appel pour une période d'exercices des hommes appartenant soit à la réserve de l'armée active soit à l'armée territoriale, M. le Ministre a décidé ce qui suit :

M. M<sup>rs</sup> les Jénarces C<sup>ts</sup> les Subd<sup>ns</sup> sont autorisés à accorder annuellement un certain nombre de dispenses, mais sans se préoccuper de la position antérieure des hommes ou point de vue du recrutement.

Ces dispenses ne concernent point une homme une situation particulière; elles n'auront aucun caractère recommandé et n'affranchiront que de la convocation pour laquelle elles auront été obtenues.

Les demandes de dispenses seront remises par les intéressés au commandant de la Brigade de Gendarmerie en joignant à cette demande :

1<sup>o</sup> Un certificat M<sup>ts</sup> N<sup>os</sup> 5.

2<sup>o</sup> Un avis du Maire de la commune sur la nécessité du maintien de l'homme dans ses foyers.

Les trois signataires du certificat M<sup>ts</sup> N<sup>os</sup> 5 devront être peers d'hommes faisant partie de la classe appelée pour la période d'incorporation, ou, à défaut d'hommes appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale suivant le cas.

En transmettant ces demandes au bureau de recrutement le Commandant de la Brigade de Gendarmerie joindra dans la lettre d'envoi quelques renseignements sur chacun des hommes.

La proposition de dispenses accordées peut être portée à 4 % par canton.

M<sup>ts</sup> le Maire de la commune de Orville est invité à donner connaissance de ces dispositions à ses administrés qui pourront les à présent faire leur demande.

Ils seront admises que les demandes faites par les hommes de l'armée territoriale des classes 1866 et 1867, qui n'ont pas été appelés en 1878, et ceux de la réserve de l'armée active, classe 1872, qui doivent être appelés, soit au mois de Mai, pour cause de bractillerie et des trains, soit au 1<sup>er</sup> y<sup>bre</sup> prochain pour les évadés appartenant aux autres armées.

Ces demandes doivent parvenir au Bureau de recrutement de Coulommiers en mois au moins avant le terme fixé pour le commencement de la période d'incorporation; les demandes qui arriveraient après ce délai seront inévitablement rejetées.

Coulommiers, le 6 février 1879.  
Le Commandant du Bureau de recrutement



Monsieur le Maire de Orville

L. Couvillon

Monsieur le Sous-Préfet

Conformément à la circulaire préfectorale  
en date du 4 Mars dernier, insérée au N° 444 du Recueil,  
j'ai l'honneur de vous adresser le  
rapport ci-après sur le jeune Dubois  
de la classe de 1880, maintenu comme soutien de  
famille.

La situation du jeune Dubois est telle que  
les causes qui ont fait maintenir  
le jeune Dubois dans sa famille, il y a trois  
ans, existent encore aujourd'hui. Le nombre  
des enfants est toujours le même et  
la position pécuniaire de la famille Dubois  
n'est pas devenue  
meilleure.

Le jeune Dubois n'a pas à dire  
sur la conduite de son père en question,  
il travaille tous les jours. Il aide  
à élever ses frères plus jeunes que  
lui, et j'ai l'honneur de vous adresser  
ici un rapport sur le jeune Dubois  
qui a été qui lui a été accordé.

Sous-Préfecture  
de Meaux.

Meaux, le 10 Mars 1884.

Soutien de famille.

Monsieur le Maire,

Rapport annuel

Conformément à la circulaire préfectorale  
du 7 Mars dernier, insérée au N° 444 du Recueil,  
je vous prie de m'adresser un rapport spécial  
sur la situation du Sieur Dubois,

jeune soldat de la classe de 1880, qui  
a été maintenu dans ses foyers comme soutien  
de famille.

Le rapport que je désire recevoir pour le  
10 Mars, fera connaître notamment si les  
causes de dispense existent toujours et si ce jeune  
homme continue (et de quelle manière) à  
remplir effectivement ses devoirs de soutien de  
famille.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée.

Le Sous-Préfet,

Monsieur le Maire de Cullardon

J. Ferry

MAIRIE

DE

TRILBARDOU



CANTON DE CLAYE



ARRONDISSEMENT DE MEAUX



(Seine-et-Marne)



Trilbardou, le 25<sup>ème</sup> - 1891

Messieurs Le sous-Préfet

Nous avons ici le jeune Tessanneux  
de la classe de 1891, ses parents se  
sont mariés en 1870 le 23 Avril,  
le père de ce jeune homme est  
M. Macien et a quitté sa femme  
quelques années après son mariage,  
de sorte qu depuis quinze ans  
au moins, on ne sait où est  
le père de ~~Tessanneux~~, et ici  
on ignore complètement son domicile,  
on ignore <sup>également</sup> s'il a opté pour la  
France.

La mère du jeune homme est  
domestique dans une commune  
des Cantons.

Le jeune Tessanneux ~~est~~

reste chez ses grands parents à Trilbardou  
ou à Trilbardou chez lesquels il a été  
élevé par ses grands parents.

J'aurai l'honneur de savoir  
si il te sera facile si le jour  
prochain doit être un jour  
le travail de ton

Mairie de  
Trilbardou

Sous-Préfecture

Meaux, le 12 Janv. 1892.

DE  
MEAUX

Classe de 1892.

J'ai l'honneur  
d'informer Monsieur le  
Maire de Trilbardou que  
le Sieur Tessensmeyer doit  
être inscrit sur les tableaux  
de recensement de la  
classe de 1892.

Le Sous-Préfet,  
L. [Signature]

Trilbardou

RECRUTEMENT

Mairie d'AUBERVILLIERS

Classe de 18 92

Avis d'inscription



Le nommé *Caron*  
*Médéric*

né le *28 août 18 92*  
à *Trilbardou* département de *Seine-et-Marne*  
résidant à *Paris rue Erard 21*  
département de *la Seine*  
fils de *Henri*  
et de *Marie Marie Désiré*  
domiciliés à *AUBERVILLIERS*, 3 *Solun du canal St-Denis*  
vient d'être inscrit sur les Tableaux de Recensement d (1) *AUBERVILLIERS*

(1) Indication du nom de la commune.

(Seine), son domicile légal.

(2) Indication du lieu de la naissance ou celui de la résidence de l'inscrit, si ces lieux sont hors du département de la Seine.

Il en est donné avis à Monsieur le Maire d (2) *Trilbardou*  
département de *Seine-et-Marne* afin de prévenir une  
double inscription.

*AUBERVILLIERS* le *26 Décembre* 18 92

LE MAIRE D' *AUBERVILLIERS*



A Monsieur le Maire de *Trilbardou*  
Sous le couvert de Monsieur le Préfet du département de *Seine-et-Marne*

PARIS - IMP. CHÉLUS - 24440-10-9.



DE MEAUX

(Seine-et-Marne).

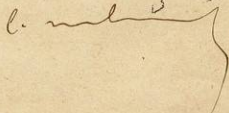
Recrutement  
 Classe de 1893.

Le délai qui doit s'écouler entre la 2<sup>e</sup> publication du tableau de recensement des jeunes gens de la classe 1893 et le tirage au sort étant assez restreint, j'ai l'honneur de prier Monsieur le Maire de vouloir bien, pour faciliter la vérification dudit tableau, m'en adresser l'expédition destinée à la Sous-Préfecture, aussitôt après la première publication, c'est-à-dire le dimanche 7 janvier prochain.

Si une nouvelle inscription venait à se produire après cette date, Monsieur le Maire voudrait bien m'en informer immédiatement.

Meaux, 3 janvier 1894.

Le Sous-Préfet,

C. 

Grilbardou

Classe de 1893.

Numéro }  
d'ordre }

(1) pour servir à  
ou bien  
pour constater

**BULLETIN** transmis <sup>(1)</sup> pour servir à l'inscription, sur les tableaux de recensement de la commune de *Crilbardou*, canton de *Claye*, département de *Seine-et-Marne*, du jeune homme ci-après désigné, né à *Esby*, canton de *Crécy*, département de *Seine-et-Marne*



Nom et prénoms du jeune homme.....

*Fessermayer Augustin*

Date de sa naissance.....

*10 Mai 1873*

Sa profession.....

*(Inconnu)*

Lieu de sa résidence (commune : rue et numéro ; canton et département).....

*Crilbardou*

Nom et prénoms du père.....

*Fessermayer Jacques*

Sa profession.....

*Culteur*

Nom et prénoms de la mère.....

*Oudan Julie Stabille*

Domicile du père et de la mère (commune : rue et numéro ; canton et département).....

*Crilbardou*

Indication et domicile du survivant, en cas de décès de l'autre.....

"

Nom et prénoms du tuteur, si le père et la mère sont décédés.....

"

Sa profession.....

"

Le lieu de son domicile (commune : rue et numéro ; canton et département).....

"

Observations ou renseignements particuliers...

NOTA. Quand l'inscription ne peut avoir lieu, le présent bulletin est immédiatement renvoyé avec les motifs qui s'y opposent et, s'il est possible, avec tous les renseignements propres à assurer cette inscription au véritable domicile.

Dans le cas ordinaire où l'inscription doit être effectuée, il en est donné avis au plus tôt, soit au moyen d'un bulletin semblable, soit autrement.

Fait à



le 3 Décembre 1893.

LE MAIRE,

*Lafont*

M. le Maire de  
département de

*Crilbardou*  
*Seine-et-Marne*

, arrondissement de

*Meaux*

DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-&-OISE

VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



RECRUTEMENT

Classe de 1893

AVIS D'INSCRIPTION

BUREAU  
MILITAIRE



Le *Comme Schmit Emile Auguste*  
né à *Cribaldou Seine et Marne*  
le *26 janvier 1873*  
résidant à *Paris rue des Beaux Arts 9*  
fils de *Jean*  
et de *Albertine Cécile Sureau*  
domicilié à *S<sup>t</sup> Germain en Laye*  
profession de *Valet de chambre*

Siem d'être inscrit sur les tableaux de recensement de la  
Classe de 1893 dans la ville de *S<sup>t</sup> Germain-en-Laye*,  
son domicile légal.

Il en est donné avis à Monsieur le Maire de *Cribaldou*  
afin de prévenir une double inscription.

*Saint-Germain-en-Laye*, le *4 JANV 1894*



Le Maire.

A Monsieur le Maire de *Cribaldou (Seine et Marne)*  
sous le couvert de Monsieur le Préfet.

44

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

RECRUTEMENT

MAIRIE D **ST OUVEN**

Classe de 189

Avis d'inscription



Le nommé *Czechowicz*

né le *22 juin 1873*

à ~~Paris~~

département d *Criillardon*

résidant à **ST OUVEN**

département d

filz de *Joséph Chouteau*

et de *Céline Marceline Marin*

domiciliés à **ST OUVEN**

vient d'être inscrit sur les Tableaux de Recensement d (1)

(1) Indication du nom de la commune.

**ST OUVEN**

(Seine), son domicile légal.

(2) Indication du lieu de la naissance ou de celui de la résidence de l'inscrit, si ces lieux sont hors du département de la Seine.

Il en est donné avis à Monsieur le Maire d(2) *Criillardon*

département d

double inscription.

*Joséph et Marie* afin de prévenir une

**ST OUVEN**

, le

*15 décembre* 189 *3*

LE MAIRE D

**ST OUVEN**



*Guinès*

A Monsieur le Maire d

*Criillardon*

Sous le couvert de Monsieur le Préfet du département d

*Joséph et Marie*

*ux*

# RECRUTEMENT.

Loi du 15 Juillet 1889, articles 10 à 15 et Instruction ministérielle du 4 décembre 1889. (Relativement au domicile, se reporter, en outre, aux articles 102 à 109 du Code civil.)

Classe de 1898.

Numéro  
d'ordre

(1) pour servir à  
ou bien  
pour constater

**BULLETIN** transmis <sup>(1)</sup> pour servir à l'inscription, sur les  
tableaux de recensement de la commune de *Coupry*,  
canton de \_\_\_\_\_, département de \_\_\_\_\_,  
du jeune homme ci-après désigné, né à *Filbardou*,  
canton de *Clay*, département de *Seine-et-Marne*

Nom et prénoms du jeune homme.....  
Date de sa naissance.....  
Sa profession.....  
Lieu de sa résidence (commune: rue et numéro;  
canton et département).....

Nom et prénoms du père.....  
Sa profession.....  
Nom et prénoms de la mère.....  
Domicile du père et de la mère (commune: rue et  
numéro; canton et département).....  
Indication et domicile du survivant, en cas de  
décès de l'autre.....  
Nom et prénoms du tuteur, si le père et la mère  
sont décédés.....  
Sa profession.....  
Le lieu de son domicile (commune: rue et numéro;  
canton et département).....

Observations ou renseignements particuliers...

*Le nommé Legrand Gustave Achille*  
*est déclaré à* *Meaux* *le 30 octobre 1898*  
*et déclaré à* *Meaux* *le 12 X. 98*

NOTA. Quand l'inscription ne peut avoir lieu, le présent bulletin est immédiatement renvoyé avec les motifs qui s'y opposent et, s'il est possible, avec tous les renseignements propres à assurer cette inscription au véritable domicile.

Dans le cas ordinaire où l'inscription doit être effectuée, il en est donné avis au plus tôt, soit au moyen d'un bulletin semblable, soit autrement.

Fait à *Filbardou* le *1<sup>er</sup> X. 98*



*LE MAIRE,*  
*Eug. Kolly*

Monsieur le Maire de *Coupry*, arrondissement de *Meaux*  
département de *Seine-et-Marne*

*Filbardou*

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

## RECRUTEMENT

Classe de 189 *9*MAIRIE DU *1*<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS

Avis d'inscription

NOM DE L'INSCRIT :

Le nommé

*Puisieux  
Georges Desvié*

né le

*16 février 1879*

à

*Crilbardou* département d *Seine & M.*

résidant à

*Paris*

département d

fils de

*Jean 1876*

et de

*Jeanne Marand Zélie*

domiciliés à Paris, au

*Quai Le bastogol n° 13*

vient d'être inscrit sur les tableaux de Recensement du

*14*

arrondissement de Paris, son domicile légal.

Il en est donné avis à Monsieur le Maire de *Crilbardou*  
département d *S. & M.* afin de prévenir une  
double inscription.

Paris, le

*18* *2*<sup>me</sup> *1899*LE MAIRE DU *1*<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS,*Appuy*A Monsieur le Maire d *e**Crilbardou*

Sous le couvert de Monsieur le Préfet du département d

*Seine & Marne*

(1) Indication du lieu de la naissance ou de celui de la résidence de l'inscrit, si ces lieux sont hors du département de la Seine.



## RECRUTEMENT

Classe de 1902

MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Avis d'inscription

M. *Caron Auguste*

né le *11 Décembre 1882*  
à *Brillardou* département de *Seine et Marne*  
résidant à *AUBERVILLIERS, Boulevard Félix Faure 40*  
département de *la Seine*  
fils de *Sim*  
et de *Charles Clémence Honorine*  
domiciliés à *AUBERVILLIERS, Boulevard Félix Faure 40*  
vient d'être inscrit sur les tableaux de Recensement d'*AUBERVILLIERS*  
*(Seine)*, son domicile légal.

Il en est donné avis à Monsieur le Maire d'*Brillardou*  
département de *Seine et Marne* afin de prévenir une  
double inscription.

*AUBERVILLIERS*, le *28 Décembre* 1902.

LE MAIRE D' AUBERVILLIERS



*Honore*

À Monsieur le Maire de *Brillardou*

Sous le couvert de Monsieur le Préfet du département de *Seine et Marne*

(1) Indication du nom de la commune;

(2) Indication du lieu de la naissance ou de celui de la résidence de l'inscrit. (Le présent avis d'inscription ne sera établi que si l'un ou l'autre de ces lieux est hors du département de la Seine.)

Noméro  
d'ordre

Classe de 1902.

**BULLETIN** transmis <sup>(1)</sup> pour servir à l'inscription, sur les tableaux de recensement de la commune de *Crilbardou*, canton de *Blaye*, département de *Seine & Marne*, du jeune homme ci-après désigné, né à *Serny*, canton de *Blaye*, département de *Seine & Marne*

(1) pour servir à  
ou bien  
pour constater

Nom et prénoms du jeune homme..... *Chambault Louis Eugène*  
Date de sa naissance..... *30 mars 1882*  
Sa profession..... *maçon*  
Lieu de sa résidence (commune : rue et numéro;  
canton et département)..... *Crilbardou, canton de  
Blaye, Seine & Marne*  
Nom et prénoms du père..... *Chambault Louis François*  
Sa profession..... *Maçon*  
Nom et prénoms de la mère..... *Telleux Julie Eugénie*  
Domicile du père et de la mère (commune : rue et  
numéro; canton et département)..... *Crilbardou*  
Indication et domicile du survivant, en cas de  
décès de l'autre..... "  
Nom et prénoms du tuteur, si le père et la mère  
sont décédés..... "  
Sa profession..... "  
Le lieu de son domicile (commune : rue et numéro;  
canton et département)..... "

Observations ou renseignements particuliers...

Nota. Quand l'inscription ne peut avoir lieu, le présent bulletin est immédiatement renvoyé avec les motifs qui s'y opposent et, s'il est possible, avec tous les renseignements propres à assurer cette inscription au véritable domicile.

Dans le cas ordinaire où l'inscription doit être effectuée, il en est donné avis au plus tôt, soit au moyen d'un bulletin semblable, soit autrement.

Fait à *Serny* le *21* du *6<sup>e</sup>* 1902.



LE MAIRE,

*Objoind*  
*A. H. H.*

Monsieur le Maire de *Crilbardou*, arrondissement de *Meaux*  
département de *Seine & Marne*



DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE.

ARRONDISSEMENT  
de *Meaux*

CANTON  
de *Claye-souilly*

Commune de *Trilbardou.*

# LISTE D'ÉMARGEMENT

de la Classe de 18*fr.*

Indiquant les décisions du Conseil de révision.

Le dernier numéro compris dans le contingent assigné au canton, est le N<sup>o</sup> *51*

NUMÉRO du tirage.	NOMS ET PRÉNOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.
<i>29</i>	<i>Bonhomme, Auguste Jérôme</i>	<i>exempté, fils aîné de Veune</i>
<i>51</i>	<i>Bouchet, Louis Pierre</i>	<i>libéré par son numéro</i>
<i>27</i>	<i>Dubois, magloire Stanislas</i>	<i>propriétaire au service</i>
<i>67</i>	<i>Guézin, Auguste</i>	<i>libéré par son numéro</i>
<i>18</i>	<i>Rain, Alfred Pierre</i>	<i>exempté, Varicelle volumineuse aux jambes.</i>

M. le Maire est prié de vouloir bien, conformément aux dispositions de la circulaire insérée au n<sup>o</sup> 127 du Recueil des actes de la préfecture, faire transcrire ces décisions sur le tableau de recensement.

Certifié par nous *Le* Préfet de l'arrondissement.

A *Meaux* le *29* juin 18*fr.*

*Albertus Dupuy*



DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE.

ARRONDISSEMENT  
de *Meaux*.

CANTON  
de *Claye*.

Commune de *Trilbardou*.

## RECRUTEMENT.

Classe de 1853.

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision,  
au sujet des jeunes gens de la commune.

Le dernier numéro compris dans le contingent assigné au canton, est le N° *82*

NUMÉRO du tirage.	NOMS ET PRÉNOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.
<i>83</i>	<i>Fournier, Auguste Emile Léonard</i>	<i>propre au service</i>
<i>95</i>	<i>Leveq, Philippe Dominique</i>	<i>libéré par son Numéro</i>
<i>64</i>	<i>Maanic, Clément</i>	<i>propre au service</i>
<i>26</i>	<i>Rain, Louis germain</i>	<i>dispensé, engagé volontaire,</i>
<i>78</i>	<i>Seguier, Clément</i>	<i>propre au service.</i>

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement.

Certifié par nous Sous-Préfet de l'arrondissement.

*Meaux* le 26 *juin* 1853.



*Detorville*

DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE.

ARRONDISSEMENT  
de Meaux

CANTON  
de Claye

Commune de Trilbardou.

## RECRUTEMENT.

—  
Clause de 1854.  
—

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision,  
au sujet des jeunes gens de la commune.

NUMÉRO du tirage.	NOMS ET PRÉNOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.
2	Bonhomme, Alfred François	Prenez au Service
23	Aubin, amié de Léon	Compte, j'ai au service

Mairie de Trilbardou

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement.

Certifié par nous Sous-Préfet de l'arrondissement.

A Meaux le 22 7<sup>me</sup> 1854

Antoine Dupuis



DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE.

ARRONDISSEMENT  
de Meaux

CANTON  
de Claye

Commune de *Cribbardou.*

RECRUTEMENT.

Classe de 1856.

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision,  
au sujet des jeunes gens de la commune.

NUMÉROS du tirage.	NOMS ET PRÉNOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.
17.	<i>Beneufant, Victor fils.</i>	<i>Exempt pour services distingués</i>
10.	<i>Danton, Louis.</i>	<i>Exempt pour services distingués</i>
39.	<i>Debeauvais, Antoine fils.</i>	<i>Propre au service</i>
77.	<i>Faisant, Charles.</i>	<i>Exempt pour son âge</i>
13.	<i>Guévin, Sébastien.</i>	<i>Propre au service</i>
14.	<i>Soyer, Louis Honoré.</i>	<i>Exempt pour raccourcissement de l'index de la main droite (suite de fracture)</i>
6.	<i>Villet, Pierre Pascal.</i>	<i>Propre au service</i>

M. le Maire est chargé de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement.



Certifié par nous Sous-Préfet de Meaux

A Meaux le 18 Avril 1856

*Robert Dreyer*

DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE.

ARRONDISSEMENT

de *Meaux*

CANTON

de *Claye*

Commune de *Cribardou*

# RECRUTEMENT.

—  
Classe de 1857.  
—

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision,  
au sujet des jeunes gens de la commune.

NUMÉROS du tirage.	NOMS ET PRÉNOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.
9	<i>Cavernier, auguste,</i>	<i>propre au service</i>
15	<i>Marin, Louis alexandre jean,</i>	<i>Exempté (en raison de sa formation)</i>
20	<i>Pinart, René propre frère aîné,</i>	<i>propre au service</i>
49	<i>Prevost, Louis français,</i>	<i>uf</i>
57	<i>Bonhomme, auguste dit,</i>	<i>uf</i>
63	<i>Charpentier, Louis dit,</i>	<i>libéré par son service</i>
72	<i>Jourais, Jules dit,</i>	<i>uf</i>

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement.

Certifié par nous *le* Préfet de l'arrondissement

A *Meaux* le *18* Juin 1857

# RECRUTEMENT.

—  
Classe de 1859.  
—

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision, au sujet  
des jeunes gens de la commune de *Trilbardou*.

NUMÉROS du tirage.	NOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	
		DU CONTINGENT.	EXONÉRATION.
18	<i>Marin</i>	<i>propre au service</i>	
22	<i>Bonneypas</i>	<i>Ex. d'infirmité gaze</i>	
23	<i>Pain</i>	<i>Ex. près au service</i>	
40	<i>Regnier</i>	<i>propre au service</i>	
48	<i>Joy</i>		

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement et de remettre aux familles des intéressés les certificats d'exonération ci-joints.

Certifié conforme.



*A Meaux le 26 juillet 1859*  
Le Sous-Préfet,  
*Comy*

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision, au sujet  
des jeunes gens de la commune d. *Trilbardou*

NUMÉROS du tirage.	NOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	
		FORMATION DU CONTINGENT.	EXONÉRA- TION.
8	<i>Croissalbe</i>	<i>Propre au service</i>	1
21	<i>Lecocq</i>	<i>Improprie infirm. gauche</i>	}
28	<i>Lamoiscat</i>	<i>Propre au service</i>	
62	<i>Ravin</i>	<i>libéré par son M.</i>	}
74	<i>Picquene</i>	<i>—</i>	

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement et de remettre aux familles des intéressés les certificats d'exonération ci-joints.

Certifié conforme.

A *Meaux* le 24 8<sup>3</sup> 1864

Le Sous-Préfet,

*[Signature]*

ETAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision, au sujet  
des jeunes gens de la commune de *Trilbardou*

NUMÉROS du tirage.	NOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	
		FORMATION DU CONTINGENT.	EXONÉRA- TION.
<i>41</i>	<i>Persent</i>	<i>Impropre. Différence de</i> <i>Charax</i>	
<i>54</i>	<i>Soyer</i>	<i>Exempt. Fier d'un militaire en</i> <i>activité</i>	
<i>74</i>	<i>Gaudet</i>	<i>Exempt par son numéro</i> <i>de sonne avait le nom de</i> <i>propr. M. de Claye</i> <i>et de M. de Claye</i>	

Mairie de  
Trilbardou

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement et remettre aux intéressés les certificats d'exonération (modèle n° 6) annexés au présent.

Certifié conforme.

*A Meaux, le 17<sup>th</sup>* 1867.

LE SOUS-PRÉFET,

*[Signature]*



DÉPARTEMENT  
de  
SEINE-ET-MARNE

# RECRUTEMENT.

ARRONDISSEMENT  
de Meaux

—  
Classe de 1864.  
—

CANTON  
de Claye

ÉTAT faisant connaître les décisions du Conseil de révision, au sujet  
des jeunes gens de la commune de Trilbardou

NUMÉROS du tirage.	NOMS DES JEUNES GENS.	DÉCISIONS DU CONSEIL DE RÉVISION.	
		FORMATION DU CONTINGENT.	EXONÉRA- TION.
50	Dubois	Exempl. d'infanterie permanente d'indig. de la Mairie de Meaux	

Mairie de  
Trilbardou

M. le Maire est prié de faire transcrire immédiatement ces décisions sur le tableau de recensement et remettre aux intéressés les certificats d'exonération (modèle n° 6) annexés au présent.

Certifié conforme.

A Meaux, le 17 juillet 1865.

LE SOTS-PRÉFET,

*[Signature]*

VILLE DE MEAUX

(SEINE-ET-MARNE)

AVIS D'INSCRIPTION

Le sieur *Maurice Julien Arthur*  
né le *8 novembre 1863*  
à *Trilbardou*  
département de *Seine et Marne*  
résidant à *Meaux*  
département de *Seine et Marne*  
fils de *Louis Ferdinand Maurice*  
et de *Bonne Julie Serfant*  
domicilié à *Meaux*  
vient d'être inscrit sur les tableaux de recensement de la Classe 1883 de la ville  
de Meaux, son domicile légal.

Il en est donné avis à M. le Maire de *Trilbardou*  
afin de prévenir une double inscription.

Meaux, le *29 décembre 1883*

Le Maire de Meaux,

*Victor Noelske.*



M. le Maire de *Trilbardou*  
département de *Seine et Marne.*